



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 mars 2001  
Français  
Original: anglais

**Commission du développement durable  
constituée en comité préparatoire  
du Sommet mondial pour le développement durable  
Session d'organisation  
30 avril-2 mai 2001**

### **Dynamique démographique et durabilité\***

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-3	2
II. Dynamique démographique . . . . .	4-11	2
III. Progrès accomplis . . . . .	12-17	4
IV. Lacunes et contraintes . . . . .	18-22	5
V. Tendances et enjeux . . . . .	23-30	6

\* Le présent rapport a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), organe chargé de la coordination pour l'application du chapitre 5 d'Action 21, avec la contribution d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations internationales. Il présente un bref aperçu factuel qui vise à informer la Commission du développement durable des principaux faits nouveaux intervenus dans le secteur considéré.

## I. Introduction

1. Le présent rapport résume les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) dans le domaine de la dynamique démographique et du développement durable, analyse les lacunes et les contraintes dans ces secteurs, esquisse les tendances de l'évolution et expose les enjeux.

2. Action 21<sup>1</sup> et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994)<sup>2</sup> recommandait l'adoption de mesures visant à intégrer les politiques concernant la population et l'environnement, et s'attaquant aux conséquences de la dynamique démographique sur l'environnement. Ils appelaient également à promouvoir la pleine participation des groupes intéressés, et en particulier des femmes, à tous les niveaux de la prise de décisions, à la gestion durable des ressources naturelles. Ces messages ont été réitérés lors des évaluations quinquennales du suivi des deux conférences.

3. Dans la plupart des pays, le taux d'accroissement de la population a diminué dans les années 80 et 90. Ils ont ainsi eu un répit pour procéder aux ajustements que les accroissements démographiques à venir rendent nécessaires, renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'investissement dans l'éducation et les autres services sociaux, la protection et la remise en état de l'environnement, et pour les bases d'un développement durable. Dans la transition qui mène à une population stable, une différence d'une seule décennie peut avoir un impact positif considérable sur la pérennité du développement et, d'une façon générale, sur la qualité de la vie.

## II. Dynamique démographique

4. Les dernières estimations et projections de l'ONU montrent un ralentissement régulier de l'accroissement de la population mondiale. Selon ces estimations et projections, la population mondiale était de 6 milliards de personnes en 2000, contre 2,5 milliards en 1960 et 4,4 milliards en 1980. Elle atteindrait 8 milliards de personnes en 2025 et 9,3 milliards en 2050. Son taux d'accroissement a diminué, passant du taux maximal de 2 % en 1965 à 1,7 % en 1980, puis à 1,3 % en 2000. Selon les projections, ce taux devrait tomber à 1 % en 2020 et à 0,5 % en 2050. Après 2025, la population n'augmenterait que dans les pays en développement<sup>3</sup>.

5. Les pays les plus pauvres ont généralement les taux d'accroissement de la population les plus élevés, ce qui les empêche d'investir dans le développement humain, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. La plupart des 77 millions de personnes qui viennent chaque année augmenter les effectifs de la population mondiale naissent dans les pays les plus pauvres, en Afrique et en Asie. L'augmentation annuelle de la population des pays en développement continuera d'être importante pendant plusieurs décennies et aura donc des retombées écologiques et sociales considérables dans de nombreux pays pauvres, en particulier dans ceux où l'eau est rare, où la densité de population est déjà élevée et où la dégradation des terres et le déboisement sont les plus graves. Compte tenu de leur taux de fécondité élevé, et donc du ratio élevé enfants-adultes en âge de travailler, il est particulièrement difficile pour ces pays d'atteindre l'objectif fixé au niveau international, qui est que chaque enfant aille au moins à l'école primaire.

6. L'exode rural demeure important dans la plupart des pays en développement et le nombre de mégapoles augmente, épuisant souvent les ressources environnementales autour d'elles dans une ceinture de gigantesques bidonvilles. La part de la population urbaine dans l'ensemble de la population mondiale est passée de 30 % en 1950 à 47 % en 2000 tandis que la population urbaine s'accroît trois fois plus vite que la population rurale<sup>4</sup>. Selon les prévisions, en 2005, la moitié de la population mondiale vivrait dans des villes. Les conséquences de l'urbanisation pour le développement et l'environnement sont considérables : les autorités municipales ont beaucoup de mal à créer les équipements voulus et à assurer les services publics de base, tels que le logement, l'énergie, l'eau, l'évacuation des déchets, les transports en commun et les communications.

7. L'urbanisation et d'autres mouvements migratoires affectent non seulement les communautés urbaines, mais aussi les communautés rurales. Dans de nombreux pays, l'exode des jeunes ruraux, combiné à la baisse de fécondité et à l'accroissement de la mortalité des jeunes adultes imputable au sida, entraîne un vieillissement rapide des populations rurales, un net accroissement du nombre des personnes âgées dépendantes et une baisse générale de l'offre de travail. De telles transformations peuvent entraîner la stagnation économique des régions rurales et aggraver ainsi les disparités entre les campagnes et les villes, et la vulnérabilité sociale et économique relative des ruraux.

8. Comparées aux migrations internes, les migrations internationales sont peu importantes, mais leur impact est sans commune mesure avec leur importance. Les unes comme les autres sont la conséquence de disparités économiques et sociales à l'intérieur d'un pays ou entre deux pays et de la pression démographique. Les effets combinés de la pauvreté, de l'accroissement rapide de la population et de la dégradation de l'environnement constituent un puissant facteur de déstabilisation qui contribue à l'exode rural et ultérieurement aux migrations internationales. Ce phénomène est particulièrement marqué dans certaines régions d'Afrique, mais on l'observe également en Asie du Sud et dans certains pays d'Amérique latine.

9. La pandémie de sida qui sévit partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement, est une crise d'une ampleur exceptionnelle. Elle accroît la mortalité et diminue la fécondité et entraîne des déséquilibres dans la répartition par âge et par sexe des populations, laissant derrière elle des millions d'orphelins. Le sida, qui frappe avant tout les jeunes adultes, déchire la trame des sociétés affectées et a des effets dévastateurs sur les ressources humaines, la productivité économique, la gestion des ressources naturelles et le développement économique et social, en général. Dans un grand nombre de pays en développement, le sida constitue désormais un obstacle majeur à la croissance économique et au développement durable.

10. En Afrique, le sida est maintenant la principale cause de décès, les taux d'infection les plus élevés étant observés chez les adultes de 20 à 40 ans. En Afrique australe, l'espérance de vie, qui était passée de 44 ans au début des années 50 à 59 ans au début des années 90, devrait retomber à 45 ans en 2010. Il est possible qu'en Afrique le taux d'infection par le VIH ait maintenant atteint son maximum, ce qui est en partie imputable aux programmes de prévention que plusieurs pays ont menés avec succès. En Asie, le taux d'infection est plus faible, mais en augmentation.

11. Le vieillissement des populations – l'accroissement du nombre et de la proportion des personnes âgées du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et de la

baisse de la fécondité – est l'un des phénomènes démographiques marquants du monde d'aujourd'hui. Selon les projections, dans de nombreux pays, développés ou en développement, le ratio des personnes de plus de 60 ans à la population en âge de travailler devrait plus que doubler d'ici à 2050, ce qui pose de nombreux problèmes pour le financement des retraites, des soins de santé et des autres aides sociales aux personnes âgées.

### **III. Progrès accomplis**

12. Les deux conférences des Nations Unies relatives à l'environnement et à la population et les examens quinquennaux qui ont suivi ont permis de mieux comprendre les liens entre population et développement et leurs incidences sur le développement. À la suite de ces conférences, de nombreux pays élaborent actuellement des stratégies nationales de développement durable et de protection de l'environnement prenant en compte les variables démographiques. Un nombre croissant de pays ont établi leur propre programme Action 21 et le mettent en oeuvre.

13. Dans de nombreux pays, un organe ministériel ou un sous-comité est chargé d'examiner les questions posées par l'évolution démographique et de les intégrer dans les stratégies et politiques nationales de développement. Dans certains pays, les gouvernements ont créé un ministère de la population et de l'environnement qui est chargé d'assurer la coordination des activités relatives à la population, au planning familial et à l'environnement entre les divers organes publics et organisations non gouvernementales intéressés.

14. Les pays qui ont assuré un suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs fixés lors des deux conférences et des examens quinquennaux, et en particulier des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration des questions de population aux stratégies de développement, ont établi une liste exhaustive d'indicateurs et ont chargé les ministères, sous-comités ou départements concernés d'en assurer le suivi. Si la plupart des pays ont continué à utiliser les indicateurs économiques, sociaux et démographiques traditionnels, nombre d'entre eux les ont complétés par des indicateurs environnementaux.

15. Les deux conférences et les examens quinquennaux ont accordé une large place aux problèmes sexospécifiques et à leur lien avec le développement durable. La question du rôle critique que jouent les femmes dans les programmes de population et d'environnement et dans le développement durable suscite un intérêt croissant. Action 21 et le Programme d'action de la CIPD soulignent que l'autonomisation des femmes est un élément essentiel et que les mesures visant à améliorer la condition des femmes, en leur ouvrant plus largement l'accès à l'éducation, aux services de santé en matière de reproduction, y compris aux services de planning familial et de santé sexuelle, et en leur donnant la possibilité d'occuper un emploi, contribuent remarquablement à la diminution de la fécondité, à l'accroissement de la production et à une meilleure gestion de l'environnement.

16. De nouveaux modèles et instruments informatiques ont été conçus afin d'aider à mieux comprendre les interactions entre population, pauvreté et environnement et essayer de trouver des remèdes aux problèmes posés. Le modèle Population-développement-environnement conçu par l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes et le modèle Threshold 21 du Millenium Institute sont deux modèles dont l'Organisation des Nations Unies soutient l'utilisation dans les pays en déve-

veloppement. Parmi les instruments qui sont utiles pour intégrer les facteurs démographiques et environnementaux dans la planification du développement, on peut mentionner les systèmes d'information géographiques qui combinent la cartographie, l'évaluation de la capacité d'accueil de l'écosystème et l'analyse des risques écologiques ainsi que des renseignements d'ordre économique, social et administratif, aux fins de l'analyse et de la programmation intégrée du développement. Dans le domaine de l'action participative, des outils de recherche ont été conçus en vue d'aider les communautés à évaluer les activités de gestion des ressources naturelles, la dynamique de la population, l'état de santé de la population ainsi que les facteurs sexospécifiques.

17. Dans de nombreux pays, des associations et organisations non gouvernementales locales ont conçu des approches novatrices en vue de promouvoir des moyens d'existence durables, la protection de l'environnement et l'accès aux soins, notamment aux services de santé en matière de reproduction. À la suite des deux conférences, un nombre croissant d'organisations non gouvernementales participent à des activités intéressant les rapports entre la population et l'environnement.

#### **IV. Lacunes et contraintes**

18. L'insuffisance de moyens a entravé l'action des pouvoirs publics de nombreux pays dans les activités en matière de population et d'environnement. Souvent aussi, les conflits, les crises, les catastrophes naturelles et économiques, l'instabilité politique et sociale ont limité la capacité des pouvoirs publics à mettre en oeuvre le programme Action 21 ainsi que les résultats des autres conférences internationales. Des défaillances dans la gouvernance, le manque d'infrastructures et les conflits de priorités financières ont limité l'accès à l'éventail des services sociaux, et en particulier aux soins de santé de qualité, et aux soins de santé en matière de reproduction.

19. De nombreux pays ont élaboré des stratégies de développement durable, comprenant une politique démographique, mais beaucoup reste à faire pour ce qui est de leur mise en oeuvre. Les pays ont indiqué qu'ils se trouvaient confrontés aux obstacles suivants : a) l'absence d'un cadre conceptuel intersectoriel fondé sur les interactions complexes entre la population, l'environnement et le développement durable; b) l'insuffisance d'informations précises et pertinentes; et c) le manque de ressources financières et humaines pour mettre en oeuvre les politiques et les programmes.

20. Bien que quelques progrès aient été réalisés, les questions démographiques ne sont pas pleinement intégrées dans la politique, la planification et la programmation du développement durable. Les interactions entre la démographie, l'environnement et la pauvreté sont encore trop peu étudiées, en particulier en ce qui concerne leur incidence sur les groupes les plus vulnérables. L'analyse de ces interactions est entravée par l'utilisation de modèles traditionnels statiques et linéaires qui ne peuvent prendre en compte la dynamique de ces facteurs.

21. Les liens entre la croissance de la population, la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont plus forts dans les régions rurales des pays en développement, en particulier d'Asie et d'Afrique, où habitent la grande majorité des ruraux pauvres qui tirent essentiellement leurs revenus et leurs moyens de subsistance de l'agriculture et des ressources naturelles. La diminution de la superficie cultivable et des ressources en eau par habitant, s'ajoutant à la dégradation des sols, des forêts,

des herbages et de la qualité de l'eau, rendent la vie des pauvres de ces régions de plus en plus dure et les incite à migrer vers les bidonvilles et les plantations agricoles, ce qui a souvent pour effet de scinder les familles. La part de l'aide au développement qui est affectée au développement agricole durable a diminué au cours des dernières années.

22. Plusieurs pays ont pris des engagements financiers afin de s'attaquer aux problèmes démographiques et environnementaux. Cependant, il reste beaucoup à faire pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des activités intégrées relatives à la population, à l'environnement et au développement durable qui sont décrites dans l'action 21 et dans le Programme d'action de la CIPD.

## V. Tendances et enjeux

23. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays ont accompli de réels progrès dans la mise en place de politiques et de programmes relatifs à la population et à l'environnement en vue d'atteindre les objectifs des deux conférences. Cependant, il reste beaucoup à faire. Il convient d'accorder la priorité aux programmes d'élimination de la pauvreté ciblant en particulier les zones rurales, les femmes et les ménages ayant pour chef une femme.

24. Il est nécessaire de repérer les points névralgiques du complexe « population-pauvreté-environnement », où la pauvreté et la dégradation de l'environnement ont atteint des seuils critiques, et où la pression démographique est un facteur déterminant.

25. Il faut aider les planificateurs et les décideurs, en particulier ceux qui travaillent sur le terrain, à mieux comprendre les causes et les effets cumulatifs des interactions entre population et environnement. Il faut également les aider à mettre au point des connaissances et des instruments qui permettent d'obtenir des données précises et d'effectuer les analyses qui sont nécessaires pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions, dans un cadre coordonné reflétant la complexité des interactions, prenant en compte le niveau des dépenses acceptables, les coûts et avantages à court terme et les externalités.

26. Les femmes et les enfants subissent de façon disproportionnée les effets de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. L'autonomisation des femmes, et leur participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques, devrait être partie intégrante des initiatives prises en matière de population, d'environnement et de développement durable. Des mesures contribuant à accroître et à ancrer leurs droits, à améliorer leur santé et leur bien-être produiront sans doute des avantages dans les trois domaines considérés compte tenu de leur rôle charnière dans la gestion des ressources, la génération de revenus, les soins aux enfants, l'éducation, la nutrition et les soins de santé.

27. Les interactions entre les pressions qui s'exercent sur l'environnement et les migrations retiennent de plus en plus l'attention de la communauté internationale dans la mesure où le nombre de personnes déplacées à la suite de phénomènes de dégradation de l'environnement augmente continuellement, et que s'aggravent les atteintes à l'environnement résultant de migrations massives. Selon les prévisions, le nombre de personnes qui risquent d'être déplacées pour des raisons environnementales devrait augmenter. La plupart des personnes déplacées, que l'on appelle parfois

« réfugiés écologiques », vivent dans le Sahel, dans la corne de l’Afrique, et dans d’autres régions de l’Afrique subsaharienne et de l’Asie du Sud – régions qui se distinguent généralement par un fort accroissement de la population – ainsi qu’au Mexique et en Chine.

28. Il faut également renforcer la capacité des organisations non gouvernementales travaillant dans le secteur population-environnement afin de les doter des capacités techniques et administratives leur permettant de contribuer à la mise en oeuvre des engagements contractés lors des deux conférences. Les partenariats entre organisations publiques et privées qui ont été constitués pour la mise en oeuvre d’Action 21 et du Programme d’action de la CIPD doivent également être resserrés.

29. Il convient également de recourir plus largement aux médias et aux technologies de l’information, notamment aux technologies de l’Internet, pour faire mieux connaître et comprendre les interactions entre population, environnement et développement durable et pour promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Des campagnes de mobilisation devraient permettre de susciter et de maintenir un engagement politique à l’égard de la mise en oeuvre d’Action 21 et du Programme d’action de la CIPD. Ces campagnes devraient diffuser des messages sur la population, l’environnement et le développement durable qui soient conçus dans un langage facile à comprendre.

30. La réalisation des objectifs des deux conférences exige de nouveaux efforts tant pour mobiliser des ressources et mettre en oeuvre les activités définies dans Action 21 et dans le Programme d’action de la CIPD que pour utiliser les ressources existantes avec efficacité et efficience. En outre, l’assistance technique est un complément essentiel des efforts déployés au niveau national.

### Notes

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> *World Population Prospects: The 2000 Revision* (à paraître en tant que publication des Nations Unies).

<sup>4</sup> *World Urbanization Prospects: The 1999 Revision* (à paraître en tant que publication des Nations Unies).